

## 7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

### Action 7.4. Renseigner la population sur les services de transport (adaptés) existants

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Informer les PMR des services de transport (adaptés) existants</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>4.1.a. Compléter et développer le site internet communal sur les solutions de mobilité</p> <p>4.2.b. Développer les services de mobilité</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Améliorer la mobilité des PMR sur le territoire communal</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>Sans objet</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€/an (<math>\leq</math> 2.500 €/an)</p>
<p><b><u>Degré de priorité</u></b></p> <p>Priorité 1</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <p>- Fonds propres Ville</p>
<p><b><u>Période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Mise en œuvre à très court terme (&lt; 3 ans)</p>	

## 7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

### Action 7.4. Renseigner la population sur les services de transport (adaptés) existants

#### Description concrète de l'action

##### Généralités

La Ville renseignera à sa population les services de transport qui sont spécifiquement destinés aux personnes à mobilité réduite, via le ou les canaux suivants :

- au minimum par le biais de son site internet ;
- par le biais de son bulletin communal ;
- via l'édition d'une brochure spécifique ;
- en informant les nouveaux habitants de ces services ;
- etc.

L'information devra être tenue à jour au gré de l'évolution des services offerts.

##### Quels sont ces services ?

Parmi les services actuellement offerts aux personnes à mobilité réduite résidant à Leuze-en-Hainaut : le taxi social du CPAS, le service Handicap-car organisé en partenariat avec le TEC. Par ailleurs, l'asbl Taxistop a également développé un service de partage de véhicules adaptés PMR. En cas d'adhésion à l'éventuel future Centrale Locale de Mobilité, il est probable que l'offre de services pour les PMR se développe également.

##### Avira : l'autopartage adapté

Faire adapter un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite est complexe et coûte cher. Beaucoup de personnes abandonnent le projet pour ces raisons, et ceux qui ont fait le choix d'adapter leur véhicule y ont engagé une somme assez importante.

C'est de ces différents constats qu'est né le projet AVIRA, une déclinaison de Cozycar. Le but d'AVIRA consiste à partager des voitures adaptées PMR pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Nous permettons donc d'une part à ceux qui n'ont pas de véhicule adapté d'en utiliser un quand ils en ont besoin, et d'autre part, à ceux qui ont investi de l'argent dans un véhicule adapté de récupérer une partie des frais grâce au partage.

Il est possible sur Cozycar d'ajouter son véhicule adapté et de le partager avec la communauté.

<https://www.cozycar.be/allerplusloin/avira>